



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	21 Juin 2018	Séance du : 04 Juillet 2018
	Votes : 34	L'An Deux Mille dix-huit, le 04 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Marie-Claude DE MURCIA (Lieurancabrières), M. Pierre OLLIER (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur Coste rapporte que conformément aux divers mouvements de personnels, à des avancements de grades, des nominations suite à des réussites concours et à l'actualisation des emplois pourvus et vu l'avis du Comité technique réuni le 03 mai 2018, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les créations et suppressions de postes suivantes :

Personnel titulaire :

- Création d'1 poste d'attaché hors classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint administratif 24/35
- Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 30/35
- Création d'1 poste d'agent de maîtrise 32/35
- Création d'1 poste de cadre de santé de 2^{ème} classe TC

ET

- Suppression d'1 poste de rédacteur TC
- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC
- Suppression de 3 postes d'adjoint administratif TC
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif 20/35°

- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif 18/35 °
- Suppression de 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe TC
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 33/35
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal TC
- Suppression d'1 poste d'éducateur de jeunes enfants TC
- Suppression de 3 postes d'adjoint d'animation TC
- Suppression de 1 poste d'adjoint d'animation 30/35°
- Suppression de 1 poste d'adjoint d'animation 32/35°
- Suppression d'1 poste de garde champêtre chef TC

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Coste et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communautaire telles que présentées ci-dessus,

INDIQUE que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au Budget, chapitre 012,

CHARGE Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des postes créés dans les conditions réglementaires en vigueur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX